

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

**TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE MOULEUX/ RUE
DES GRANDES PORTIONS**
AVENANT AU MARCHE EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de réaliser des travaux supplémentaires pour un montant de 4.582,62 € HT portant essentiellement sur la fourniture des cadres et tampons des réseaux de téléphonie et de vidéocommunication. Il charge le Maire de la signature de l'avenant correspondant.

**MARCHE COMPLEMENTAIRE AVEC INGEDIA POUR L'ETUDE DE
RECHERCHE DES EAUX CLAIRES PARASITES (E.C.P.)**

Par rapport au marché initial avec la société INGEDIA, le CONSEIL MUNICIPAL décide de réaliser un passage caméra avec curage sur une longueur de 680 ml pour un montant de 5.100 €HT. Il charge le Maire de la signature du marché complémentaire.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES A
L'ENTREPRISE EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST**

Le CONSEIL MUNICIPAL attribue le marché de travaux de réfection des voiries à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST pour un montant de base de 12.790 € HT. Il charge le Maire de la signature du marché correspondant.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS
ELECTRIQUES ET GAZ A LA SOCIETE DEKRA**

Le CONSEIL MUNICIPAL attribue le marché de vérification des installations électriques et gaz des divers bâtiments communaux à la société DEKRA (Moulins-lès-Metz) pour un montant de 4.650 € HT sur 3 ans. Il charge le Maire de la signature du marché correspondant.

**PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES
SOLS (P.O.S.)**

Pour permettre l'implantation de la maternité à Mercy et la création de la zone d'activités du pôle hospitalier, le CONSEIL MUNICIPAL décide de prescrire la modification du P.O.S.

CESSION ET DECLASSEMENT D'UN CHEMIN VICINAL (Z.A. MERCY)

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Mercy, le CONSEIL MUNICIPAL accepte de céder à l'Etablissement Public Foncier Lorraine, pour l'euro symbolique, un chemin vicinal cadastré : section 8 parcelle n°58/22 « Aux tilleuls » de 15 a 01 ca. (ancienne voie d'accès au Château de Mercy, bordée de sapins).

Il décide d'engager une procédure d'enquête publique pour le déclassement dudit chemin et charge le Maire de désigner un commissaire enquêteur.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ST PIERRE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PELTRE

Le CONSEIL MUNICIPAL reconduit sur 2010 la convention de mise à disposition d'un agent pour une durée hebdomadaire de 10H par semaine. Il charge le Maire de la signature de la convention.

APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve la modification des compétences facultatives de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre comme suit :

1. construction et exploitation d'une salle omnisports **et acheminement des élèves du Val Saint Pierre à cette salle**
2. création, entretien et gestion d'itinéraires cyclables
3. acquisitions foncières et immobilières nécessaires aux réalisations ci-dessus.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MISSION « POLE EMPLOI »

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de passer en 2010 une convention relative à la réalisation d'une évaluation en milieu de travail avec le Pôle Emploi pour un demandeur d'emploi. Il choisit l'école maternelle comme milieu de travail et accepte l'attribution d'une indemnité de 210 € du Pôle Emploi. Cette indemnité sera intégralement reversée à l'école maternelle.

REFUS D'INSTRUIRE LES DOSSIERS DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (R.S.A.)

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de R.S.A., et oriente les demandeurs vers la C.A.F. ou le service du Conseil Général, instructeurs de droit.

Peltre, le 30 juin 2010
Le Maire,

Bernadette VELER